

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ET D'ENTREPRISE

GÉNÉRALITÉS : Nos conditions générales de vente et d'entreprises, reprises ci-dessous, de même que nos conditions particulières, sont réputées être admises par nos contractants même au cas où elles seraient en contradiction avec leurs propres conditions générales ou particulières ; ces dernières ne nous engagent dès lors que si nous les avons acceptées en termes exprès.

Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de nos cocontractants.

Les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières de l'offre figurant au verso du bon de commande et/ou de la facture constituent l'entièreté des accords entre parties ; elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures.

Le délai de validité de nos offres, devis, propositions de toute nature, est de 30 jours sauf stipulation écrite modifiant ce délai.

Toute commande ne peut être considérée comme définitive qu'après notre acceptation expresse par écrit.

Les présentes conditions générales forment un ensemble indissociable.

DÉFINITION DE LA MISSION EN CAS D'INTERVENTION COMME SOCIÉTÉ DE CONSEIL : La mission confiée à la société de conseil est de concevoir un système conforme à la destination déclarée de l'information prévue sur base du cahier des charges ou du document de spécification des exigences élaboré en collaboration avec le client et en fonction des données de fait transmises par le vendeur de matériel et/ou de logiciel.

Aucune responsabilité n'est assumée si la solution préconisée n'est pas retenue par le client. M.H.Consultants ne garantit nullement l'exécution des obligations du vendeur.

Sur demande, M.H.Consultants peut assurer la réception au nom et pour le compte du client.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES : Il n'incombe pas à M.H.Consultants de se livrer à une étude ou à un examen des besoins de l'utilisateur mais uniquement de lui fournir le matériel qu'il souhaite utiliser en fonction des besoins que celui-ci estime devoir couvrir.

L'acheteur est tenu de s'être personnellement documenté à suffisance ou de s'être fait assister d'un conseil technique afin de définir le matériel permettant de répondre à ses besoins.

M.H.Consultants ne garantit donc nullement que le logiciel et matériel fournis permettront de couvrir l'ensemble des besoins de l'utilisateur.

En particulier, M.H.Consultants ne sera nullement tenu de vérifier si la capacité du matériel vendu est suffisante ou excessive ; il incombe à l'utilisateur de définir les éventuelles extensions qu'il souhaiterait dans l'avenir et de vérifier la compatibilité totale du matériel avec les logiciels acquis. A défaut d'indications contraires données par l'utilisateur, le système livré sera présumé conforme à sa destination convenue, tant actuelle que future.

Il incombe à l'utilisateur de s'informer personnellement quant aux caractéristiques et aux conditions d'utilisation du matériel fourni.

Nous garantissons cependant le bon fonctionnement du système livré dans les conditions normales d'utilisation, c'est-à-dire notamment en conformité avec les notices et modes d'emploi fournis.

L'acheteur reconnaît par ailleurs avoir à sa disposition un personnel normalement compétent pour utiliser le type de système acquis, lui permettant d'assurer le fonctionnement normal du système.

L'acheteur assurera à ses frais, risques et périls un système de sauvegarde des données et un maintien parallèle du système préexistant à l'acquisition du matériel ceci pendant une période de 6 mois à dater de la livraison de la marchandise.

VENTE DE LOGICIEL - RÉALISATION DE LOGICIEL SUR MESURE - PERSONNALISATION DE PRODUITS EXISTANTS : L'octroi d'une garantie suppose que le logiciel livré ou aménagé soit utilisé de manière normale et en respectant les manuels, catalogues ou notices.

Le montant des indemnités qui pourraient nous être réclamées sera toujours limité au maximum à un pourcentage fixé forfaitairement à 10% du prix du logiciel qui aurait occasionné un trouble.

Les programmes réalisés pour l'utilisateur demeurent notre propriété exclusive (sauf stipulation contraire expresse), l'utilisateur ne pouvant les céder, louer à quelque titre que ce soit sauf à un tiers qui continuerait son activité dans le cadre d'une liquidation volontaire ou forcée et pour autant qu'une interdiction de même nature soit acceptée par lui.

NOTICES, CATALOGUES, DOCUMENTATIONS DIVERSES : L'obligation de M.H.Consultants se limite à transmettre à l'acquéreur les notices, modes d'emploi ou documentations fournies par le fabricant, la maison d'édition ou de distribution du produit ou du matériel fourni.

Aucune autre documentation ou traduction éventuelle ne sera fournie ; en particulier, en matière de vente de logiciels non développés par M.H.Consultants, nous ne nous engageons nullement à disposer du personnel apte à intervenir dans la maintenance de ces produits.

FORMATION DE L'UTILISATEUR : La vente et la livraison du matériel et de logiciel n'entraîne pas pour M.H.Consultants une quelconque obligation de formation de l'acquéreur à l'utilisation du produit fourni.

Si les conditions particulières de la vente dérogent à ce point, il incombera à l'acquéreur de désigner à M.H.Consultants le responsable de l'informatisation, lequel devra posséder des notions de base de traitement de l'information.

GARANTIES - OBSOLESCENCE DU PRODUIT : La facture donne, dès sa date, droit à la garantie prévue par les fournisseurs de M.H.Consultants.

L'éventuelle perte de données par l'utilisateur n'est couverte par aucune garantie de notre part.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, le matériel devra nous être retourné dans son emballage d'origine afin de pouvoir être retourné à notre propre fournisseur.

Aucun matériel de substitution ne sera fourni pendant la durée de la réparation. M.H.Consultants ne garantit nullement le suivi par son propre fournisseur du produit ou de matériel vendu.

MODALITÉS DE PAIEMENT : Nos prix s'entendent en Euros, hors taxes, et ils incluent les seuls travaux, prestations et fournitures expressément désignés ou décrits par la commande acceptée, à l'exclusion de tous autres.

Nos factures sont payables au siège social de la société, au comptant, net et sans escompte.

L'acheteur, qui sollicite le financement par un tiers doit avant livraison, faire parvenir le bon de commande et le procès-verbal d'agrément de l'organisme financeur. En cas de leasing, l'éventuel acompte est remboursé dans les 15 jours suivant la signature des procès-verbaux.

La souscription d'effets n'opère pas novation.

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le protêt d'un effet même accepté, toute demande de concordat amiable ou judiciaire, de sûrs de paiement même non officiel ou tout autre fait pouvant laisser prévoir l'insolvabilité du client entraînent d'office la déchéance du terme accordé pour le paiement de toute marchandise livrée ou en cours de fabrication et rendent ces paiements immédiatement exigibles.

Ces circonstances nous confèrent d'office le droit de résilier les marchés en cours, sans autre formalité qu'une notification par lettre recommandée à la poste, et sans que cela puisse donner lieu, pour le client, au moindre dédommagement.

Au cas où le client resterait en défaut de payer à l'échéance l'une quelconque des sommes dues en vertu de présent contrat, nous aurions en outre la faculté de majorer de plein droit les montants impayés de 15%, avec un minimum de 75 Euros, à titre d'indemnités forfaitaires, et de lui porter en compte des intérêts de retard au taux de 15% l'an, le tout sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires au cas où nous prouverions un préjudice plus élevé. En cas faute de notre part, nous serons tenus à l'égard de notre client d'indemnités équivalentes.

A défaut de paiement à l'échéance, tous les travaux, fournitures, marchandises ou autres réalisations commandés par le client pourront être tenus en garantie.

DÉLAIS : Nos délais de livraison et d'exécution sont donnés de bonne foi, mais à titre indicatif, sans engagement ferme.

Ils ne peuvent prendre cours qu'à partir de la date de l'accord sur les détails de l'exécution et les conditions commerciales ainsi qu'après mise à notre disposition de tous renseignements nécessaires à l'exécution ou à la livraison.

Les délais d'exécution ou de livraison sont suspendus par tous cas fortuits ou de force majeure auxquels sont conventionnellement assimilées toutes circonstances indépendantes de notre volonté et non constitutives d'une faute dans notre chef, qui pourraient arrêter, suspendre ou interrompre l'exécution d'un marché ou d'une livraison.

Nous pourrons, le cas échéant, prolonger les délais d'exécution ou de livraison en cas de retard de paiement par le client ; si après signature de la commande, l'exécution de travaux supplémentaires ou modifcatifs est demandée, les stipulations relatives au délai initialement prévu deviendront caduques. Si par le fait du client, la modification des délais entraîne des frais supplémentaires, ceux-ci seront portés en compte au client.

RÉCLAMATIONS : Sous peine de forclusion, toute réclamation doit nous être communiquée par lettre recommandée endéans les huit jours de la réception des travaux/marchandises.

Si le client néglige de prendre livraison, le délai de huit jours prend cours à la réception de l'avoir d'expédition ou de tout autre document équivalent.

L'utilisation d'une partie de la fourniture entraîne également de plein droit l'agrément du matériel livré, les défauts d'une partie de la livraison ne donnent pas droit au client de refuser la totalité de la fourniture.

La responsabilité des vices cachés de produits marqués à notre nom et vendus sous garantie ne dépasse pas 6 mois.

Dans tous les cas, la responsabilité est limitée au remplacement des marchandises qui nous seront retournées ou à la reprise pure et simple, sans aucune indemnité, des pièces jugées ou reconnues défectueuses pour défaut de matière ou de fabrication.

La livraison a lieu en nos locaux, sauf indication expresse du contraire figurant sur le bon de commande ou sur tout autre document équivalent.

Toutes les ventes sont conclues en nos locaux.

Les frais de port et d'emballage sont à charge du client ; les marchandises voyagent aux risques et périls de client.

Toutes les fournitures, marchandises ou réalisations quelconques restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. En cas de réparations en nos locaux, l'acheteur est tenu de retirer le matériel confié dans un délai de 3 mois à dater de l'envoi d'avoir de fin de travail. A défaut, le matériel confié devient notre propriété, sans indemnité pour le client.

COMPÉTENCE - DROIT APPLICABLE : Même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, tout litige est du ressort des Tribunaux de CHARLEROI.

Seul le droit belge est applicable.